

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées ARCH-FAM-2021-0-0815](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur Coroze-Cardot, 9 février \[1846\]](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Coroze-Cardot, 9 février [1846]

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection **Correspondant.e.s**

[Coroze](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familiestère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamiliestère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[9 février 1846](#)

Lieu de rédactionEsquéhéries (Aisne)

Destinataire[Coroze](#)

Lieu de destinationGuise (Aisne)

Description

RésuméFacturation de marchandises de la manufacture Godin-Lemaire et recouvrement de sommes dues.

NotesLe brouillon occupe la partie médiane du folio 60v.

Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomCoroze

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

BiographieMarchand de fers à Guise (Aisne) dans la première moitié du XIXe siècle, distributeur d'appareils de la manufacture Godin-Lemaire en 1843.

Informations sur le document source

CoteARCH-FAM-2021-0-0815

Collation1 p. (60v)

Nature du documentBrouillon manuscrit d'une lettre

Lieu de conservationFamelistère de Guise

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

utte avec me nigalera ^{peuvent} probablement pas la part d'outrage
 surtout si je suis tenu de ~~prendre~~ pour reprendre la charge
 de payer à l'ambassadeur ce qu'il demandera pour magazines
 et quel progrès fait à l'égard la thèse sociale ?
 nous entons ici en phase d'apostolat des expositions publiques
 paraissent parfaitement goûtés des habitants de nos campagnes
 nous ne désespérons pas que bientôt utte die sera dominante
 chez la plupart et facile doit faire germer bientôt en
 une une espérance et une foi commune

toujours votre dévoué et respectueux
 et si vous considérez utte affaire comme terminée et que je dois
 rendre ici le montant de l'indemnité sous une forme convenable
 par votre prochain titre à que je ne dois je vous en certifier
 en un bon sens l'avis

9 février

Monsieur le comte au comte
 Le montant de mes loyaux devoirs suivant l'usage que
 je vous en ai adressé à

	fr	246,60
notre facture	a fr	34,25
	reste fr	212,35

Dont je déduirai en mon mandat sur vous en premier
 prochain je vous prie de remettre au porteur & Régis de bureau
 qui vous payera
 par M de ...

9 février

Monsieur le comte au comte
 J'ai l'honneur de vous donner avis que je viens
 de déposer sur vous des sommes suivantes pour me régler
 des loyaux devoirs que je vous ai faits et bien savoir
 en mon mandat fiscal d'at pour solde de mes frs des 16. 20 et
 30 octobre fr 553,15
 en mon mandat de loyaux au 5 avril prochain fr
 solde de ma fr du 5 20 fr 152,60
 et en mon mandat de loyaux au 6 mai prochain
 pour solde de mes factures de la partie de loyaux
 est ajoutée le prix des ^{lettres} que je vous ai envoyés
 depuis fr 156,60
 veuillez prendre note de ces dispositions et bien
 vouloir les accueillir à l'avenir

9 février

Monsieur le comte au comte
 J'ai l'honneur de vous remettre par vous un pli
 par lequel vous m'avez de 30 janvier et de 195,00
 dont veuillez me rendre
 je vous prie de prendre note que je repose sur vous
 de loyaux au 5 mars prochain de fr 651,69
 et au 25 mars de fr 463
 veuillez bien vouloir à ces dispositions

601

6